



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

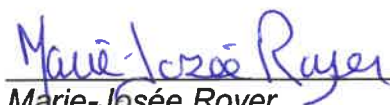
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Madame Marie-Josée Royer, directrice générale adjointe
de la susdite municipalité,

Qu'une séance extraordinaire de la municipalité de Saint-Lucien se tiendra
MARDI 5 DÉCEMBRE 2023, 19 h 30.

Au bureau municipal situé au 5250, 7^e Rang, Saint-Lucien (l'ancienne église)

1. MOT DE BIENVENUE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-11-280
5. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LIQUIDITÉS – TECQ 2019-2023
6. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LIQUIDITÉS – PAVL(AIRRL) #154217757
7. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LIQUIDITÉS – PRACIM # 2030315
8. EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LIQUIDITÉS – PRABAM # 3010498
10. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2023-09-241
11. L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU LOISIR ET À LA CULTURE
AVEC LA VILLE DE DRUMMONDVILLE
12. APPUI À UNE DEMANDE À LA CPTAQ POUR UN CHANGEMENT DE ZONAGE
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Donné à Saint-Lucien, ce 30 novembre 2023.


Marie-Josée Royer
Directrice générale adjointe